

02042026_06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Nombre de Conseillers

- en exercice 15
- présents 15
- votants 15
- Excusé
- Absent

Séance du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Christiane MADAULE, Maire

Date de la convocation : 26 mars 2026
Date d'affichage : 26 mars 2026

Étaient présents : Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Angeles DESCATOIRE ; Séverine GARCIA VAYSSE ; Manon SICARD ; Claudine SERRA ; Josiane BALZAN

Mrs : Serge BARBASTE ; Christophe BRENAC ; Vincent COUSINIÉ ; Benoit OULES ; André LOPEZ ; Maxime LAURENT ; Olivier CHEREL

Mme Jocelyne GALINIER a été élue secrétaire de séance

**Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
auprès du Centre de Gestion du Tarn**

Mme le Maire porte à l'attention des membres du conseil présent, la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet auprès du Centre de Gestion du Tarn.

D'une part :

Vu la création de l'EPCI en 2017 avec plus de 350 agents, devenu membre volontaire du Centre de Gestion, du fait des pratiques de gestion des ressources humaines des 3 anciennes intercommunalités étaient hétérogènes.

Vu la structuration progressive de sa Direction des Ressources Humaines pour couvrir les besoins de ses 850 agents.

Considérant que les services de sa Direction des Ressources Humaines fait maintenant doublon avec les services du Centre de Gestion.

Considérant la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet auprès du Centre de Gestion du Tarn approuvé par délibération en date du 19 janvier 2026.

D'autre part :

Considérant que le Centre de Gestion du Tarn exerce depuis le 1^{er} janvier 2027 l'ensemble des missions prévues par les textes tant obligatoires que facultatives dans le champ des ressources humaines, de la gestion statutaire, de l'accompagnement juridique et de la prévention des risques professionnels.

Considérant que la désaffiliation de la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet sera susceptible d'entraîner des conséquences financières pour le Centre de Gestion du Tarn.

Compte tenu de tous ces éléments, nous devons nous prononcer sur cette demande, il est précisé que si aucun avis n'est formulé par le Conseil Municipal, la demande de désaffiliation sera réputée favorable.

Considérant les informations transmises par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et par le Centre de Gestion.

Considérant que les services de la Direction de Ressources Humaines de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, assureront la gestion et les besoins de ses agents.

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une réalité économique et financière pour la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Le Conseil Municipal après délibération, accepte à l'unanimité la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet auprès du Centre de Gestion du Tarn

Jocelyne GALINIER
Secrétaire de Séance



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Christiane MADAULE
Maire

